



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 24 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt- trois, le vingt-quatre mars à vingt heures et zéro minute, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la crêperie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Président, Joël TRAVERS.

Étaient présents :

TRAVERS Joël, CHEDEMAIL Daniel, LEGRAND Maryvonne, BRETON Magali, DUFRENE Mickael, BILHEUDE Isabelle, BATTEUX Katell, TRAVERS André, GUITTIER Joël, MASSON Florine,

Ont donné pouvoir :

BODIOU Evelyne a donné pouvoir à CHEDEMAIL Daniel

Absent excusé :

BLOT Virginie

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

Secrétaire de séance : DUFRENE Mickael

Date de la convocation : 14 mars 2023

Date d'affichage : 14 mars 2023

Considérant que le quorum est atteint, Monsieur le président, Joël TRAVERS, déclare la séance ouverte

Ordre du jour

01	Approbation du compte de gestion 2022
02	Vote du Compte administratif 2022
03	Affectation du résultat 2022 sur budget 2023
04	Vote du Budget Primitif 2023
05	Subventions à caractère social 2023

Le compte -rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 11 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

01 – Objet : Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

02 – Objet : Vote du Compte administratif 2022

Après s'être fait présenter le compte administratif 2022,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : **7490.26 euros**

Recettes de fonctionnement : **5055.41 euros**

Dépenses d'investissement : **0,00 euros**

Recettes d'investissement : **0,00 euros**

Monsieur le Président du CCAS a quitté la séance au moment du vote

03 – Objet : Affectation du résultat 2022 sur budget 2023

Monsieur le Président déclare que le Compte Administratif 2022 qui vient d'être voté laisse apparaître :

- au titre du fonctionnement, un excédent cumulé de 18 600.62 €
- au titre de l'investissement un excédent cumulé de 2 000.00 €

En conséquence, il convient de procéder à l'affectation des résultats :

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide d'affecter :

Pour le résultat de fonctionnement, 18 600.62 € à l'article 002 de la section recettes de fonctionnement « excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) ».

Pour le résultat d'investissement, 2 000,00 € à l'article 001 section recettes d'investissement « excédent de résultat d'investissement reporté ».

04 – Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 :

Dépenses de fonctionnement :	23 790.82 €
Recettes de fonctionnement :	23 790.82 €
Dépenses d'investissement :	2 000,00 €
Recettes d'investissement :	2 000,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif 2023 comme présenté ci-dessus.

05 – Objet : Subventions à caractère social 2023

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration le vote des subventions.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'allouer :

ASSOCIATIONS	MONTANT EN €
A. D. M. R.	400,00
PARALYSES DE France	50,00
F. N. A. T. H.	50,00
LOISIRS PLURIEL	100,00

PAPILLONS BLANCS	200,00
ADSPV ALZHEIMER	100,00
RESTO DU CŒUR	50,00
CLIC	50,00
EPISOL	50,00
LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00
ASS. PRÉVENTION ROUTIERE	50.00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES PAYS DE VITRÉ	50.00
4 Nouvelles Associations	
GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS	50.00
FRANCE ADOT 35	50.00
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR ILLE ET VILAINE	50.00
REVES DE CLOWN	50.00
TOTAL	1400.00 €

06 Objet: informations diverses

Formation routière le 10 octobre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance

DUFRENE Mickael

Le Maire

Joël TRAVERS



